

## RENCONTRE DU 3 JUIN 2025

### PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité de parents du 3 juin 2025, à 18 h 30, au restaurant Maman Fournier situé au 3125, boulevard des Récollets à Trois-Rivières, à laquelle étaient présents :

#### PRÉSENCES

| Établissement                               | Représentant(e)s      | Substituts       |
|---------------------------------------------|-----------------------|------------------|
| Comité EHDA                                 | Marie-Eve Garceau     | -                |
| Académie les Estacades                      | Hanaa Ghaffar         | -                |
| École alternative Freinet de Trois-Rivières | Daniel Dupont         | -                |
| École Ami-Joie-et-des-Grès                  | Mélanie Blouin        | -                |
| École Belle-Vallée                          | Ménaïk Bleau          | -                |
| École de la Source                          | -                     | Mélanie Langlois |
| École de l'Envolée                          | Shana Myriam Ravary   | -                |
| École de musique Jacques-Héty               | Nicolas Ribes-Turgeon | -                |
| École de Pointe-du-Lac                      | Véronique St-Yves     | -                |
| École des Champs-et-Marées                  | Eric Bordeleau        | -                |
| École Laviolette                            | Catherine Blais       | -                |
| École les Terrasses                         | Valérie Gauthier      | -                |
| École Marguerite-Bourgeois                  | Pier-Olivier Godbout  | -                |
| École Marie-Leneuf                          | Maria Lira            | -                |
| École Notre-Dame-du-Rosaire                 | Janie Gauthier-Dumas  | -                |
| EPEI – Secteur centre                       | Cindy Champagne       | -                |
| École Saint-Paul                            | Mohammed Amine Saci   | -                |
| École Saint-Philippe                        | Marie-France Bourdon  | -                |
| École secondaire des Pionniers              | Philippe Picard       | -                |
| École secondaire l'Escale                   | Stéphane Elliott      | -                |

#### ABSENCES

| Établissement                         |
|---------------------------------------|
| École aux Deux-Étangs                 |
| École Cardinal-Roy                    |
| École Chavigny                        |
| École Curé-Chamberland                |
| École de la Solidarité                |
| École de Yamachiche-Saint-Léon        |
| École des Bâtisseurs                  |
| École Dollard                         |
| École du Bois-Joli                    |
| École du Versant-de-la-Batiscan       |
| École intégrée des Forges             |
| École Jacques-Buteux                  |
| École le Tremplin                     |
| École Louis-de-France                 |
| École Madeleine-De Verchères          |
| École primaire de l'Académie-Sportive |
| École primaire de Louiseville         |
| EPEI – Secteur-Est                    |
| École Sainte-Thérèse                  |
| École Saint-François-d'Assise         |
| École Saint-Pie-X                     |

## 1. MOT DE BIENVENUE

Madame Cindy Champagne, présidente, souhaite la bienvenue à tous les représentants et les remercie de leur présence.

## 2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum est constaté.

## 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Présentation du Code d'éthique du Centre de services scolaire  
Mme Sandra Coulombe, directrice du Service des ressources humaines
5. Retour sur la lettre reçue par tous les membres au sujet de divers contenus à caractère sexuel enseignés dans les écoles
6. Bilan de l'année 2024-2025  
Mme Ginette Masse, directrice générale  
M. Jean-François Bédard, directeur général adjoint

7. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2025
8. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2025
9. Mot de la présidente et correspondance
10. Parole aux représentants des écoles
11. Rapports :
  - 11.1. de la trésorière
  - 11.2. d'un administrateur du CA du Centre de services scolaire
  - 11.3. d'un administrateur du CA du RCPAQ
  - 11.4. de la représentante du comité EHDA
  - 11.5. de la responsable du contenu Web
  - 11.6. d'un représentant d'un des comités (transport, culturel)
  - 11.7. du comité calendrier
12. Affaires nouvelles :
  - 12.1. Repas des élèves lors d'un accident sur la route
13. Levée de l'assemblée

**CP-03062025-01**

IL EST PROPOSÉ PAR CATHERINE BLAIS ET APPUYÉ PAR DANIEL DUPONT

Que l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **4. PRÉSENTATION DU CODE D'ÉTHIQUE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE**

Mme Sandra Coulombe, directrice du Service des ressources humaines.

Mme Coulombe présente le nouveau Code d'éthique du CSS du Chemin-du-Roy. Elle énumère les faits saillants, tels que résumé dans le dossier envoyé aux membres du comité de parents. Une nouveauté du Code d'éthique est l'ajout d'un mécanisme de dénonciation. Chaque CSS doit se doter d'un mécanisme de dénonciation. Le CSS utilise une application « Octopus » pour faciliter les signalements de manquement au Code d'éthique. Il y a déjà eu des plaintes dans le passé, mais le mécanisme décrit dans le Code d'éthique est nouveau.

Chaque employé a reçu du Service des ressources humaines une communication au sujet du nouveau Code d'éthique. Un plan de communication a été élaboré. Au début de la prochaine année, le Code d'éthique sera diffusé aux parents. Il sera aussi placé sur le site Web.

Un parent demande quelles sont les suites d'un manquement au code. Mme Coulombe répond que plusieurs interventions sont possibles. Il faut notamment se référer aux conventions collectives pour les sanctions possibles dans le cas d'un manquement par un membre du personnel. Le Code d'éthique est un complément.

Un parent demande si un élève peut dénoncer un manquement au code. La réponse est oui.

Un parent demande s'il y a un retour à la personne plaignante lorsqu'une plainte est jugée non fondée. La réponse est oui et le Secrétariat général assure les suivis qui s'imposent.

Un parent se demande si un changement de direction peut changer la manière dont sont appliquées les sanctions. L'équipe de Mme Coulombe suit les cas et certains manquements peuvent faire jurisprudence, ce qui amènerait une équipe de direction à appliquer les sanctions de la même manière.

## **5. RETOUR SUR LA LETTRE REÇUE PAR TOUS LES MEMBRES AU SUJET DE DIVERS CONTENUS À CARACTÈRE SEXUEL ENSEIGNÉS DANS LES ÉCOLES**

Le comité de parents fait un bref retour sur la discussion tenue le 6 mai 2025 sur le sujet. Il profite de la présence des membres de la Direction générale pour discuter de contenus à caractère sexuel et de l'enseignement de la sexualité. Mme Masse indique qu'au niveau du volet « plainte », la direction générale a fait les suivis nécessaires. Au niveau du volet « programme », M. Bédard dit que les enseignantes et enseignants doivent maintenant, à travers les cours de CCQ, intégrer du contenu d'éducation à la sexualité. Les contenus sont très larges.

Les plaintes couvrent des contenus qui sont hors du programme de CCQ.

La direction générale a fait des rappels auprès des enseignants sur les contenus qu'ils peuvent utiliser dans l'éducation à la sexualité.

Dans les choix des enseignants dans leur cours, lorsqu'ils ont des initiatives qui abordent les contenus à caractère sexuel, il est arrivé que les directions d'école interviennent pour sensibiliser les enseignants sur leurs choix. Le rôle des directions d'école est d'encadrer les enseignants. Au-delà de l'autonomie professionnelle, le devoir professionnel amène les enseignants à se remettre en question au besoin et à faire des choix appropriés.

Un parent demande si des spécialistes accompagneront les enseignants. Le contenu de l'enseignement sur la sexualité est abordé dans le cours de CCQ et des professionnels accompagnent les enseignants qui enseignent la matière.

Un parent demande si l'autonomie professionnelle des enseignants ne sera pas diminuée pour une personne qui se plaint. Mme Masse répond que l'équipe de la Direction générale a confiance dans le bon jugement des enseignants.

**CONSIDÉRANT** la lettre reçue par tous les membres du comité de parents au sujet de divers contenus à caractère sexuel enseignés dans les écoles;

**CONSIDÉRANT** les discussions lors des rencontres du comité des 6 mai et 3 juin 2025;

**CP-03062025-02**

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-FRANCE BOURDON ET APPUYÉ PAR ÉRIC BORDELEAU

Que la présidente du comité de parents discute avec la direction générale du contenu de la lettre envoyée à tous les membres du comité de parents ainsi que des pistes de solutions envisageables par le CSS;

Que la présidente demande, au nom du comité de parents, à la direction générale de revoir la politique sur la présentation de contenus à caractère sexuel ou de contenus violents et d'en faire un suivi au comité de parents ainsi qu'auprès des parents qui ont envoyé la lettre.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **6. BILAN DE L'ANNÉE 2024-2025**

Mme Ginette Masse, directrice générale.

M. Jean-François Bédard, directeur général adjoint.

Le bilan présenté suit le plan d'action de la direction générale.

Cette année marque la première année du déploiement de nouveaux moyens par les équipes-écoles pour accomplir les objectifs du projet éducatif de chaque établissement. Le rôle de la direction générale est d'assurer les conditions optimales pour les équipes-écoles pour déployer leurs moyens.

Un des moyens mis en place est d'outiller un enseignant par cycle par équipe-école sur les meilleures pratiques, pratiques identifiées à partir de données probantes.

L'accompagnement par les équipes multi s'est poursuivi dans les écoles pour favoriser le bien-être des élèves.

Les équipes-écoles vont analyser l'impact des moyens déployés et présenter une reddition de comptes au conseil d'établissement. Au besoin, les plans d'actions seront ajustés pour l'année 2 du PEVR.

Avant la mise en œuvre du présent PEVR, il n'y avait pas de structure commune de suivi individualisé des élèves. Cette structure est en cours de déploiement pour que les facteurs de risque de décrochage soient identifiés le plus tôt possible dans la transition au secondaire. Il faut s'assurer de suivre ces élèves et de les accompagner dans leur parcours pour prévenir le décrochage et favoriser la diplomation ou la recherche de qualification. En juin 2025, l'ensemble des écoles a une structure commune de suivi, notamment grâce à une embauche au CSS pour faciliter la réalisation de ce projet. À terme, les données colligées et analysées permettront de faciliter l'accompagnement des élèves en difficulté le plus tôt possible, donnant plus de marge de manœuvre au cours des 7 ans possible pour qualifier un élève.

Un parent demande si on tient compte des élèves H dans les calculs de temps de qualification ou de diplomation. La direction générale répond qu'ils en tiennent compte, mais les élèves H ne sont pas comptabilisés dans les statistiques du ministère.

Un parent demande s'il y a des statistiques sur les professeurs. La direction générale répond que chaque direction de chaque établissement a le devoir d'accompagner et d'outiller les enseignants de chaque classe de manière à favoriser l'accomplissement des objectifs.

Un parent demande s'il est possible d'aller chercher les données de diplomation des élèves H. La réponse est qu'il est possible de le faire au niveau du CSS. Les données ne

correspondent toutefois pas aux données du ministère. Le ministère compte les élèves qui arrivent au CSS en première secondaire et même s'il y a des déménagements, ces élèves comptent comme des élèves du CSS. Il faut « isoler » les élèves qui restent au sein du CSS pendant tout leur secondaire pour bien comprendre la performance du CSS. M. Bédard précise que le délai pour la diplomation ou la qualification de 7 ans est prescrit par le ministère.

Le plan d'effectifs est suivi par chaque établissement. Une nouvelle directive du ministère prescrit qu'il doit y avoir au maximal 2 828 équivalents temps plein. Les plans d'effectifs de chaque établissement doivent être rigoureusement suivis. Le CSS est contraint de respecter ce plafond. Mme Masse indique que des coupures ne sont pas nécessaires, mais qu'il y a peu de marge de manœuvre.

Mme Masse ajoute que dans les 5 prochaines années, il y aura encore du mouvement au niveau des directions d'école, car il y a plusieurs départs à la retraite prévus. Les directrices et directeurs d'école doivent être remplacés par des candidates et candidats qui ont l'expérience requise pour les écoles et le profil recherché par les conseils d'établissements, ce qui entraîne plusieurs changements de direction. Sur 141 cadres, 26 personnes changent de place pour la prochaine année scolaire. Pour les écoles et les centres, 62 % des candidats ont entre 0 et 4 ans d'expérience.

La direction générale affirme qu'elle a toujours le même souci d'aller sur le terrain pour rencontrer les équipes et voir les milieux.

Prévision de clientèle et capacité d'accueil dans les écoles : dans les 5 prochaines années, il y aura 2 250 élèves de plus dans les écoles primaires et secondaires (excluant les centres), ce qui totalisera environ 20 000 élèves en tout dans ces écoles. On attend environ 260 élèves de plus l'an prochain, mais les chiffres peuvent varier. La direction générale évalue qu'il y aura 26 locaux manquants en 2028-2029. Les projets d'agrandissement ont été mis sur pause par le ministère. Les investissements sont toujours prévus.

Un parent demande s'il manque de place dans les maternelles 4 ans. Certains secteurs ont manqué de place, pas autant qu'anticipé, mais il a fallu ralentir les admissions. Le profil de certains élèves à besoins particuliers modifie les ratios dans les classes. Il faut s'assurer que l'élève pourra y grandir selon ses besoins. Les écoles sont à pleine capacité.

Un parent parle des « 800 portes » qui vont se construire près de l'école de l'Envolée. La direction générale dit que les demandes d'agrandissement se poursuivent. La taille de la cour d'école en est réduite et c'est pourquoi il y aura des modulaires à 2 étages.

Un parent partage son inquiétude pour la capacité d'accueil de l'école Marie-Leneuf. Étant donné la vocation de l'école, de plus en plus d'étudiants ont besoin de fréquenter cette école. M. Bédard dit que la direction générale réfléchit à ramener certains services dans les écoles secondaires pour libérer de l'espace à Marie-Leneuf, selon les besoins et les capacités des élèves.

## **7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025**

**CP-03062025-03**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL DUPONT ET APPUYÉ PAR JANIE GAUTHIER-DUMAS

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **8. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025**

Des parents avaient demandé pourquoi les écoles restaient ouvertes lors des élections fédérales. Mme Masse indique que légalement, il y a une obligation de rendre les écoles disponibles le jour des élections provinciales.

Pour les élections fédérales, il n'y a pas d'obligation de rendre les écoles disponibles, mais il faut le faire autant que possible. Les passages entre les personnes qui viennent voter et les élèves doivent être étanches. Quelques écoles ont été utilisées pour les dernières élections fédérales (cinq le jour des élections et une en élection anticipée). Il y a eu un enjeu à une école. Le directeur du scrutin a demandé l'accès au gymnase. Le gymnase n'était donc pas disponible pour les élèves. Le problème était au niveau de l'accès au bloc sanitaire sur l'étage du gymnase. Il a été nécessaire d'embaucher du personnel pour contrôler l'accès.

## **9. MOT DE LA PRÉSIDENTE ET CORRESPONDANCE**

Mme Champagne annonce que c'est sa dernière année comme présidente du comité de parents. La présidente invite les parents qui comptent revenir au comité de parents à réfléchir durant l'été à une éventuelle implication au sein de l'exécutif du comité de parents l'an prochain.

## **10. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS DES ÉCOLES**

Aucun membre ne prend la parole.

## **11. RAPPORTS**

### **11.1 de la trésorière**

- Le solde du compte est 3 159,24 \$.
- Le comité est en attente du chèque de 6 000 \$, le précédent chèque étant expiré.

### **11.2 d'un administrateur du CA du Centre de services scolaire**

- Le Code d'éthique a été abordé au dernier conseil d'administration.
- Plusieurs plans d'effectifs ont été approuvés.

- La Politique du transport et la Politique du passage du primaire au secondaire ont été approuvées ainsi que le Plan triennal de l'utilisation des immeubles. Ce sont tous des dossiers qui ont été présentés pour consultation au comité de parents.

#### **11.3 d'un administrateur du CA du RCPAQ**

La prochaine rencontre est prévue le 19 juin 2025.

#### **11.4 de la responsable du comité EHDAA**

Il n'y a pas eu de comité depuis la dernière séance du comité de parents. Une rencontre aura lieu avec mesdames Rocheleau et Giacomo au sujet des implications juridiques de l'élaboration du comité de parents qui accompagneront les parents.

#### **11.5 de la responsable du contenu Web**

La personne est absente.

#### **11.6 d'un représentant d'un des comités (transport, culturel)**

- Comité de transport : la rencontre aura lieu la semaine prochaine.
- Comité culturel : la personne est absente.

**CP-03062025-04**

IL EST PROPOSÉ PAR PHILIPPE PICARD ET APPUYÉ PAR MÉNAÏK BLEAU

Que les rapports soient adoptés en blocs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **12. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **12.1. Repas des élèves lors d'un accident sur la route**

Un parent mentionne qu'il faudrait revenir sur les situations où les élèves n'ont pas eu le droit de manger lors des transports qui ont été anormalement longs à cause d'un accident.

### **13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CP-03062025-05**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL DUPONT ET APPUYÉ PAR SHANA MYRIAM RAVARY

Que la séance soit levée à 20 h 37.

La prochaine séance se tiendra le 11 novembre 2025 à 19 h. L'assemblée générale annuelle est prévue le 21 octobre 2025 à 19 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

  
Présidente

Nicolas Ribes Turgeon  
2025.11.13 11:04:41 -05'00'  
Secrétaire